

COMMUNIQUE

Pour FO, la sécurité sociale doit être défendue, particulièrement en temps de crise

FORCE OUVRIERE s'inquiète des tentatives convergentes de remise en cause des droits des assurés, malades ou retraités. Le rapport de la Cour des comptes, les premières informations sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010 (PLFSS), et certaines déclarations publiques convergent pour annoncer une attaque en règle contre la sécurité sociale.

Alors que l'ensemble des économistes, y compris les plus libéraux, ont reconnu le rôle d'amortisseur social joué par les prestations en temps de crise, l'animosité contre le système mis en place en 1945 se réveille alors même que la sortie de crise n'est pas en vue.

FORCE OUVRIERE n'accepte pas la remise en cause des droits acquis et fait remarquer que la réforme BALLADUR de 1993 comme celle de 2003 et celle sur les régimes spéciaux ont programmé une baisse des montants servis à travers la remise en cause des paramètres de calcul : nombre d'annuités, années prises en compte. S'en prendre, comme le fait la Cour des comptes, aux majorations de durée d'assurance (MDA) accordées aux mères de famille est une injustice majeure.

Les MDA n'ont jamais eu comme objectif de compenser les différences de salaires comme le prétend la Cour, mais seulement les différences de carrières dues à l'éducation des enfants. FORCE OUVRIERE a pris position pour le maintien des 8 trimestres gratuits de cotisations pour les femmes et, si la loi devait envisager un partage, le maintien de la priorité d'attribution aux femmes.

S'agissant de l'assurance maladie, FORCE OUVRIERE souligne que les « moindres remboursements de soins » évoqués par la Cour sont déjà envisagés dans le cadre du PLFSS 2010 avec de nouveaux déremboursements de médicaments. Cette mesure à la fois injuste (le reste à charge des assurés va augmenter) et dangereuse (elle favorise l'auto médication) ne suffira pas à combler les déficits comptables.

FORCE OUVRIERE rappelle une fois de plus l'impact des exonérations de cotisations sur les finances de la sécurité sociale et de la part non compensée par l'Etat (2 milliards par an). Que l'Etat cesse de creuser lui-même le « trou » est une exigence qui aurait pu utilement être rappelée.

Enfin, sur l'hôpital, FORCE OUVRIERE rappelle que la tarification à l'activité et la fermeture de services et d'hôpitaux entiers ont bien correspondu à une « stratégie d'ensemble », celle du rationnement budgétaire qui a abouti à la situation que déplore la Cour aujourd'hui.

Pour FORCE OUVRIERE, la défense de la sécurité sociale est plus que jamais à l'ordre du jour.

Paris, le 18 septembre 2009